

Annexe au code de déontologie

Article 4 : Prévenir le risque pénal - illustrations

DELITS	⇒	EXEMPLES DE SITUATIONS A RISQUE PENAL
<p><u>Corruption</u> :</p> <p>Fait de demander ou d'accepter un avantage quelconque en contrepartie de l'accomplissement ou du non-accomplissement d'un acte de sa fonction</p>	⇒	<p>Un élu président de la commission d'appel d'offres qui exige de certaines entreprises candidates à l'attribution du marché, le versement direct ou indirect de sommes d'argent ou la prise en charge de certaines dépenses personnelles</p>
<p><u>Favoritisme</u></p> <p>Fait d'octroyer un avantage injustifié à une entreprise du fait du non-respect des principes de la commande publique : égalité de traitement des candidats, liberté d'accès et transparence des procédures</p>	⇒	<p>Un élu qui fractionne un marché pour éviter d'avoir recours à la procédure d'appel d'offres et paie des factures émises par des filiales d'une société de travaux publics bien qu'elle n'ait fourni aucune prestation, ces agissements ayant pour conséquence directe d'écartier de l'accès au marché des candidats potentiels, créant ainsi au bénéfice de la société de travaux publics une irrégularité de traitement injustifié</p>
<p><u>Prise illégale d'intérêts</u></p> <p>Fait pour un agent public de prendre, recevoir ou conserver un intérêt personnel dans une affaire dont il a à connaître à l'occasion de ses fonctions</p>	⇒	<p>Un élu qui préside une première réunion de la commission d'appel d'offres, au cours de laquelle a eu lieu l'ouverture des plis puis la seconde réunion, à l'issue de laquelle la société gérée par ses enfants a été déclarée attributaire du marché</p>
<p><u>Trafic d'influence</u></p> <p>Fait de demander ou d'accepter un avantage pour, en contrepartie, user de son influence sur une autorité publique</p>	⇒	<p>Un élu, en échange du recrutement de sa fille, promet à une entreprise d'intervenir auprès du maire pour qu'il lui attribue un marché public</p>
<p><u>Détournement de fonds publics</u> :</p> <p>Fait de détruire, détourner ou soustraire des fonds ou des biens publics remis à un agent public en raison de ses fonctions ou de sa mission</p>	⇒	<p>Un élu qui fait rémunérer par sa collectivité un salarié qui n'exerce aucune activité réelle au sein de celle-ci (emploi fictif)</p>
<p><u>Concussion</u> :</p> <p>Fait pour un agent public de profiter de sa fonction pour percevoir sciemment des sommes indues ou de s'abstenir de percevoir des sommes dues.</p>	⇒	<p>Un élu qui exonère sciemment son fils de la redevance d'occupation du domaine public par les véhicules de ses garages.</p>